

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Jeudi 22 novembre 2018

Le proviseur ouvre la séance à 17h10 après avoir constaté que le quorum était atteint et que le conseil pouvait délibérer valablement. Il remercie le Conseiller Culturel et l'Attaché de coopération éducative de leurs présences.

M. Thouvenin, proviseur adjoint, est désigné secrétaire de séance. M. Burlotte, représentant les parents d'élèves est désigné secrétaire adjoint.

Le proviseur présente ensuite l'ordre du jour (annexe 1) en précisant que le point essentiel qui motive la réunion du conseil peu de temps après la première séance du 18 octobre est la présentation de la carte des emplois. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.

1. Approbation compte rendu du conseil d'établissement du 18 octobre 2018.
2. Tableau des emplois.
3. Sorties scolaires avec nuitées (modifications)
4. Règlement financier
5. Questions diverses.

1. Approbation du compte rendu du conseil d'établissement du 18 octobre 2018.

Le proviseur demande s'il y a des remarques sur le PV du précédent conseil d'établissement. M. Riss, représentant les personnels enseignants du premier degré, souhaite que soit précisé que les postes de professeurs de FLSco sont des mi-temps dans la partie de présentation des personnels à la rentrée 2018. Le proviseur valide cette remarque qui sera portée au PV.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des votants.

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Acte : 18-2018
--------------	-----------	------------	----------------	----------------

2. Tableau des emplois

Le Proviseur informe le conseil que le plafond des emplois pour 2018/2019 est arrêté à 97 ETP (Equivalents Temps Plein), ce qui correspond à la réalité du lycée depuis la rentrée (96,66) et à ce qui avait été annoncé lors du CE du 28 juin 2018.

Concernant les postes de résidents, il informe le Conseil d'Etablissement de la fermeture d'un poste de résident. Il s'agit du poste d'enseignant du 1^{er} degré n° 4060 qui était gelé depuis la rentrée 2018/2019.

Monsieur Delpal, représentant des parents d'élèves, demande s'il s'agit du poste qui avait été conservé pour un collègue en provenance de l'école de Saint-Petersbourg.

Le Proviseur Adjoint confirme qu'il s'agit bien de ce poste qui n'a pas été pourvu par un résident à la rentrée dans la mesure où l'intéressé a finalement choisi de réintégrer la métropole.

Le conseil est invité à prononcer un avis sur cette mesure

Le Conseil d'Etablissement émet un avis défavorable concernant le tableau des emplois de résidents pour la rentrée 2019

Votants : 19	Pour : 8	Contre : 10	Abstention : 1	Acte : 19-2018
--------------	----------	-------------	----------------	----------------

3. Sorties scolaires avec nuitées (modifications).

Le proviseur adjoint propose des modifications par rapport au programme initial des voyages scolaires avec nuitées voté au conseil d'établissement du 18 octobre 2018. En effet, les 2 projets autour du ski de fond organisés d'une part pour des classes de CP et d'autre part pour le niveau 5^{ème} doivent changer de destination. Le centre d'Ognikovo qui recevait les élèves du lycée depuis plusieurs années n'a plus l'agrément des autorités russes. Donc, tout en conservant les projets pédagogiques et les modalités des voyages, il a été décidé de changer de lieu et de se tourner vers le centre de Desna qui accueille déjà des groupes pour des classes vertes et qui est parfaitement agréé.

- Le voyage du niveau 5^{ème} change de date puisqu'il est proposé du 11 au 15 février, soit une semaine plus tard que le projet initial. Les modalités, le projet et le coût reste identiques

La directrice adjointe des classes primaires présente ensuite le voyage de CP A et B qui se déroulera du 21 au 25 janvier. Le projet pédagogique et les modalités d'organisation (transport, encadrement) restent les mêmes. En revanche, le coût maximum par famille passe de 300 euros à 315 euros.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Acte : 20-2018	Annexe 2
--------------	-----------	------------	----------------	----------------	----------

Le proviseur en profite pour remercier M. Koriche, Attaché de coopération éducative, pour l'information qu'il avait apportée concernant l'homologation des centres.

4. Affaires financières

Le Proviseur annonce qu'un règlement financier a été élaboré en vue de la rentrée 2019.

Le DAF le présente, pour information, aux membres du conseil d'établissement. Il informe l'assemblée de certaines modifications effectuées après l'envoi du document, suite aux observations de l'agence comptable principale. Il précise que ce règlement sera traduit en russe.

Monsieur Burlotte, représentant des parents d'élèves, demande ce que signifie la phrase : « sauf cas exceptionnel, lorsqu'un élève quitte le lycée, il ne peut être réinscrit qu'à l'issue de l'année scolaire... ». Il lui est répondu qu'il s'agit juste d'éviter le « zapping » entre établissements en cours d'année sans pour autant pénaliser les familles qui présenteront des raisons impérieuses.

Madame Picot, représentante des personnels enseignants, demande ce qu'il en est de la prise en charge des billets d'avion pour les élèves participant à l'action « ambassadeurs en herbe ». Le DAF lui répond, ainsi qu'à Mme Charbonnel, représentante des personnels enseignants, qu'à l'heure actuelle nous n'avons aucune visibilité sur cette question, ni sur la date à laquelle nous serons en mesure d'informer les parents.

Mme Charbonnel, représentante des personnels enseignants, demande enfin si ce règlement pourrait être également traduit en anglais. Le DAF répond qu'il étudiera la faisabilité.

Le Proviseur remercie le Directeur Administratif et Financier et précise que ce règlement financier deviendra une annexe du règlement intérieur.

(Annexe 3)

5. Questions diverses :

- *Question des représentants de parents d'élèves sur des inquiétudes liées à l'ouverture de comptes Facebook et Twitter par le lycée et de l'éventuelle publication de photos d'enfants.*

Le proviseur adjoint répond qu'il existe déjà au moins 3 comptes Facebook au nom du « lycée » mais qui n'ont pas été ouverts par le lycée et qu'il n'en est ni à l'origine, ni l'administrateur. Ce sont des comptes usurpés.

Il précise ensuite que l'ouverture au nom du lycée de comptes Facebook et Twitter répond à la volonté de pouvoir disposer de canaux de communication modernes et rapides. En effet, actuellement nous n'avons qu'un site internet et les mails pour communiquer et informer les parents. C'est bien mais pas assez performant.

Plus précisément sur les photos et les autorisations demandées aux parents :

- Sur FB pourrons apparaître des publications avec des photos sur lesquelles nous éviterons au maximum de montrer les enfants, ce n'est pas le but premier contrairement au site internet qui se veut un relais des actions du lycée et la mise en valeur de nos élèves. Là, il s'agit uniquement d'informer en amont. Par exemple la promotion du forum des métiers samedi 24 novembre prochain aurait été un bel exemple.
- Sur Twitter : il s'agit là aussi de donner des informations ou des rappels d'informations courtes et rapides pour les parents (réunions, calendriers, manifestations diverses ...) qui soient immédiatement visibles. Ce canal de communication sera accessible aux parents abonnés uniquement. Il sera également un moyen de partager des publications ou messages de l'AEFE sur la vie globale du réseau. Les photos d'enfants ne seront pas publiées ou vraiment très rarement.
- Les administrateurs seront peu nombreux et très vigilants sur les contenus et les éventuels commentaires qui pourraient être portés. D'ailleurs, nous souhaitons qu'il n'y ait pas de commentaires, s'agissant d'informations descendantes. Tout le contenu sera visé avant publication par la direction.

Quasiment l'ensemble des établissements du réseau ont aujourd'hui des comptes FB ou Twitter pour communiquer. L'AEFE utilise également ce moyen, comme l'ambassade ou le consulat par ailleurs. C'est ce modèle que nous suivons, pas celui d'un réseau social avec likers, haters, nombreux amis virtuels mais inconnus, photos et mise en scène de la vie privée et autres commentaires.

L'administration du lycée a donc demandé des autorisations spécifiques parce que ponctuellement des enfants pourront apparaître sur quelques publications. S'ils sont identifiables, il nous faut l'autorisation. Si nous n'avons pas l'autorisation, nous ne mettrons pas l'enfant ou les enfants en question.

Le proviseur adjoint donne ensuite les chiffres de réponse pour le second degré : 71,7% d'autorisations, 8,8% de refus d'autorisations et 19,5% de non-retour des réponses qui sont donc considérés comme des refus.

Madame Charbonnel, représentante des personnels enseignants du premier degré, rappelle que les autorisations devraient également concerner, en théorie, les publications de productions des enfants (dessins, arts plastiques) et même l'enregistrement de la voix. Ce à quoi le proviseur adjoint répond qu'effectivement on peut aller très loin dans les autorisations puisqu'il faudrait normalement en demander pour toutes les publications et qu'elles ont une valeur unique. Il faut donc composer avec le bon sens et l'usage professionnel et rigoureux de l'image des enfants par le lycée qui ne tient absolument pas à exposer les enfants sur les réseaux sociaux.

Madame Tseytlina, représentante des élèves, ajoute que les photos risquent d'être partagées et que sur FB le lycée perd ainsi le contrôle de la propriété des photos. Elle demande aussi comment vérifier l'identité des abonnés. Le proviseur adjoint répond que la plus grande vigilance sera apportée à ces questions et qu'en cas de mauvaises intentions, des abonnés seront « blacklister » et que nous effacerons tous les commentaires.

Le proviseur adjoint indique enfin qu'il s'agit d'une expérience et que la direction se réserve le droit de la clôturer en cas de dérapages.

L'ordre du jour étant épuisé le proviseur remercie les membres pour la qualité des échanges et lève la séance à 17h55.

Les secrétaires de séance, le 23 novembre 2018

Samuel THOUVENIN



Olivier BURLOTTE



Visa du président du Conseil,

Nicolas RUELLAN, Proviseur du Lycée




Le Proviseur
N. RUELLAN